

**LIVRET D'INFORMATION
à l'usage des candidats à un poste à MAYOTTE**

Mayotte n'est pas une académie mais une COM (collectivité d'outre-mer). Cette particularité nous vaut la position spécifique de « mise à disposition du préfet ».

On nous a parfois reproché que l'ancien livret d'accueil dépeignait un portrait trop négatif de Mayotte : notre mission n'est pas de vendre la destination Mayotte, les agences touristiques sont là pour cela. Notre but est de **vous aider à faire un choix en toute connaissance de cause** et ainsi de préparer objectivement votre séjour. Ce document n'a pas été écrit dans l'intention de faire double emploi avec celui du vice-rectorat de Mayotte (V.R.) mais de réparer « certains oublis » de l'administration. Ceci explique pourquoi nous sommes ici souvent amenés à développer des aspects intentionnellement passés sous silence.

Derrière les belles images de cocotiers et de lagon, la réalité est contrastée. Certains collègues ne retiennent de Mayotte que l'image de carte postale, et c'est tant mieux. D'autres sont frappés par la saleté omniprésente à Mamoudzou, par les bidonvilles de Kawéni ou des hauteurs de Cavani, ou ne supportent pas de vivre sur une île où les structures sanitaires sont loin d'être à la hauteur de la métropole (pas d'IRM, pas de service de cardiologie...). Certains apprécient la chaleur des gens, d'autres se sentent en insécurité devant le nombre croissant de cambriolages et les cas d'agression...

Venir à Mayotte suppose une bonne santé : par exemple, il n'y a pas de structure d'accueil des enfants handicapés, le climat est déconseillé pour les personnes souffrant de maladies respiratoires car trop chaud et humide... Ce n'est donc pas pour rien qu'une visite médicale est demandée pour une affectation à Mayotte.

La société mahoraise est en crise du fait d'une forte explosion démographique, d'une modernisation accélérée, d'une immigration clandestine considérable et d'un climat social très tendu.

Cette crise se ressent de plus en plus fortement en milieu scolaire. Afin de permettre une réponse adaptée aux besoins de l'île, **le S.N.E.S. demande le classement de Mayotte en zone d'éducation prioritaire.**

SNES – FSU Mayotte, décembre 2007

Table des matières

Partie I

Enseigner à Mayotte

- 1 Les conditions d'enseignement
- 2 Le projet pédagogique du SNES Mayotte
- 3 Se syndiquer au SNES

Partie II

Vivre à Mayotte

- 1 Le climat de Mayotte
- 2 Ravitaillement et prix
- 3 Où habiter ? Trouver un logement
- 4 Scolariser ses enfants
- 5 La sécurité sociale
- 6 La situation sociale à Mayotte

Partie III

Les mutations intra

- 1 Les particularités de l'intra à Mayotte
- 2 Vos vœux

Partie IV

Préparer votre arrivée

- 1 Votre déménagement
- 2 Les démarches, le décret de 1996
- 3 L'installation

Annexes

- 1 Petite Histoire de Mayotte
- 2 Bureau Académique du SNES
- 3 Liste des S1 (sections d'établissement)
- 4 Bulletin d'adhésion

Partie I Enseigner à Mayotte

I-1 Les conditions d'enseignement

Du point de vue matériel, les classes sont peu dotées. Les conditions de travail sont difficiles : chaleur, bruit... Les élèves sont souvent fatigués car ils se lèvent très tôt.

Leur niveau dans le secondaire est d'une faiblesse préoccupante aux différentes évaluations et aux examens. La cause principale de cet état de fait est une mauvaise maîtrise de la langue française qui n'est pas la langue maternelle des petits mahorais. A la maison ils parlent le shi-mahorais ou le kibushi (malgache de Mayotte).

Nous regrettons que l'enseignement primaire se trouve un grand état de délabrement :

- les instituteurs, recrutés dans les années 80 avec un niveau inférieur au brevet, sont maintenant trop souvent dépassés par les exigences du métier...
- en règle générale, les classes sont peu dotées et les locaux sont souvent délabrés.

En dépit de ces faiblesses de niveau, enseigner à Mayotte est une expérience très enrichissante. Les élèves sont souvent très attachants et l'ampleur de la tâche à accomplir donnent toute ses lettres de noblesse au métier de professeur.

Espérons que la modernisation de l'île n'ira pas de pair avec une dégradation de la relation enseignant/élève, comme cela semble être le cas dans certains établissements.

I-2 Le projet éducatif du SNES

Notre projet éducatif pour Mayotte, adopté lors de notre dernier congrès repose sur notre analyse de la situation locale : nous ne pouvons nous satisfaire d'un système éducatif avec des résultats aussi faibles aux différentes évaluations. Nous sommes consternés par le taux de réussite des bacheliers mahorais dans les études supérieures (6% des jeunes obtiennent un niveau bac+2 au bout de trois ans).

- Le **cycle d'entrée en collège** nous semble primordial. Nous pensons qu'il faut s'appuyer sur la qualification et la compétence d'enseignants de FLS (français langue seconde) quitte à créer des postes de ce profil. Devant les lacunes que présente une importante proportion d'élèves qui entrent au collège, il semblerait intéressant de créer des classes de « pré-sixièmes ».

- **L'adaptation des programmes.** Il s'agit d'un grand chantier qui doit partir de la base. Adapter doit permettre de s'adapter aux réalités locales. Nous considérons cependant qu'il faut garder comme objectif final les examens nationaux.

- **L'entrée au lycée** doit elle aussi tenir compte du niveau d'entrée des élèves. Un système de « pré-secondes » nous semble plus adapté.

De manière globale, nous pensons que l'enseignement à Mayotte devrait se rapprocher des **structures de type ZEP**. C'est exactement le contraire qui est en train de se passer, les classes à moyens spécifiques sont supprimées une à une. Des exemples ? A Dzoumogné, suppression par le vice-rectorat des 6^e et 5^e de consolidation et de remédiation ainsi que des 4^e et 3^e d'insertion. Au Lycée de Sada, suppression de la seconde de remédiation.

- **Le gonflage artificiel des résultats aux examens doit être abandonné.** Il est source de désillusions pour les élèves et pour leur famille. Pour éviter le recours à cet expédient, la politique d'orientation dans l'île doit être en même temps plus réaliste et plus ambitieuse en terme de diversité des filières professionnelles.

- **La structure éducative des lycées nous semble déséquilibrée**, avec un poids disproportionné de la filière STG (plus d'un élève de lycée sur deux). La filière technologique tertiaire ne saurait palier un enseignement professionnel peu diversifié. Pour ce qui est de l'enseignement professionnel, les filières commerciales, secrétariat et comptabilité accueillent la majorité des élèves (est-ce à cause de leur faible coût ?). Une forte proportion de jeunes entrent en seconde générale parce qu'ils n'ont pas obtenu une place en BEP. C'est inacceptable.

I-3 Se syndiquer au SNES

Avec près de 400 syndiqués et les 2/3 des voix lors des dernières élections paritaires, le SNES est de loin la **force syndicale la plus puissante, la plus représentative et la plus revendicative de l'île, tous secteurs d'activité confondus**. Nous sommes profondément attachés à la défense individuelle et collective des collègues.

Vu l'éloignement de la métropole, la défense des personnels passe nécessairement par un rapport de force au niveau local.

Lors des années passées nous avons activement lutté :

- contre l'arbitraire rectoral, notamment au sujet des cas de non renouvellement de collègues au bout de 2 ans ;
- pour le maintien du congé administratif ;
- pour une politique éducative plus ambitieuse dans l'île ;
- pour un système d'inspections tenant compte des particularités locales.

En outre, comme en métropole, nous sommes le seul syndicat de l'île capable de contrôler la régularité des opérations de mutation et de promotion lors des commissions administratives paritaires.

Défendez la profession ! Syndiquez-vous au SNES

Contacts :

**Bureau Académique du SNES,
liste des S1 (sections d'établissement)
et bulletin d'adhésion
en pages 17 et 18 de ce livret
www.mayotte.snes.edu**

Partie II Vivre à Mayotte

II-1 Le climat de Mayotte

Pour ceux qui ont déjà habité ou voyagé outre-mer, pas de comparaison possible avec la Réunion ou les Antilles. Le climat de Mayotte est tropical humide (seul point de comparaison possible en DOM : la Guyane).

La saison humide (de Novembre à Avril) est marquée par des températures dépassant les 30°, et surtout un taux d'humidité de l'ordre de 90%, d'où une moiteur souvent difficile à supporter.

Si vous trouvez que ce discours fait un peu « baroudeur », voici les données de Météo France :

	Saison des pluies	Saison sèche	Moyenne annuelle 1951-1970
Température moyenne	27,3°	24°	26,2°
Humidité moyenne	86 %	78 %	83 %

Pour ce qui est des cyclones, nous sommes plutôt épargnés, ils se dirigent en général sur Madagascar, sauf exception tous les 10 ans environ.

II-2 Ravitaillement et prix

Cela peut sembler surprenant vu de métropole, mais nous subissons encore des pénuries ! En septembre dernier c'était le riz, périodiquement l'essence... Il suffit d'un retard de container, ou d'une rumeur de grève pour que les gens commencent à faire des stocks et épuisent ainsi le produit. Depuis l'année dernière, les navires de marchandises sont acheminés vers l'île Maurice, où a lieu l'éclatement avec des bateaux plus petits (cela évite au transporteur de repartir à vide, car Mayotte n'exporte presque rien). Il en résulte que le circuit a été rallongé.

En temps normal, nous avons de tout, mais pas à n'importe quel prix. La vie est chère à Mayotte. Les instituteurs mahorais n'auraient pas bloqué l'île pendant trois mois pour réclamer l'indexation des salaires si ce n'était pas le cas.

Quelques exemples de prix relevés lors de la rédaction de ce livret :

Produit	Prix
Beurre « Elle & Vire » (tablette 250g)	2,50€
Emmental 500g	12,50€
Camembert	4,95€
Café (de base) 250g	3,40€
Café (« Carte Noire ») 250g	6,50€
Confiture de framboise	3,85€
Sirop fraise 1l (« casino »)	4,00€
Jambon 4 tranches (« casino »)	4,75€
1carton de lessive	15,00€

II-3 Où habiter ? Trouver un logement

Certains collègues choisissent Mamoudzou, Petite Terre pour leurs commodités (supermarchés, cinéma, école de Musique....) ou la périphérie de Mamoudzou : Tzoundzou, Passamainty, Majikavo, Kounbou.

Pour d'autres c'est une hérésie ! Pour rien au monde ils n'habiteraient en dehors du Sud, ou du Nord qui sont « plus authentiques, plus sauvages ». Dans ce cas, l'approvisionnement est plus difficile (mais pas insurmontable). Il existe quelques supérettes mais il faut prévoir de faire le plein de temps à autre sur Mamoudzou.

Entre les deux, le centre : Sada, Combani, Kahani...Vous êtes en brousse, mais pas trop loin de Mamoudzou (30 mn ou moins).

Trouver un logement

C'est depuis cette année le gros point noir pour les collègues nouvellement nommés dans l'île. Le manque de logements a entraîné une flambée des prix (à Mamoudzou, compter 1 000 € pour un T4 et entre 700 et 900 € pour une maison de la SIM située en brousse.)

La Société immobilière de Mayotte (SIM) gère des quartiers de petites maisons et des immeubles, à peu près dans toute l'île sauf le Nord.

La SIM a longtemps détenu une sorte de monopole pour les locations de logements, mais elle a du mal à suivre le mouvement d'expansion de l'île. Les demandes de logement doivent être faites tôt. L'avantage est que l'on peut « visiter » les quartiers avant sur internet.

Nous avons dénoncé le caractère opaque des commissions d'affectation de logements par la SIM.

En dehors de la SIM, deux possibilités :

- vous pouvez obtenir de meilleurs tarifs en louant à des particuliers (ceux qui possèdent des terres font construire de grosses maisons qu'ils louent) mais dans ce cas là il vaut mieux être présent. La location à distance, sans visite préalable peut réserver des surprises.
- Des appartements dans des résidences proposés par d'autres agences. Ils sont souvent petit et hors de prix. Défiscalisation oblige !

Pour d'autres informations : voir la rubrique « Mutations Intra »

II-4 Scolariser ses enfants

Nous connaissons tous l'attachement des collègues au service public, pourtant...

L'enseignement primaire public

Les petits ont « normalement » cours tous les matins, du lundi au vendredi, de 7h à 12h. Cependant, le manque de locaux oblige de nombreuses écoles publiques à faire des « rotations » : une classe le matin, l'autre l'après-midi. Nous nous sommes érigés contre ce système. Comment un enfant peut-il apprendre en pleine chaleur ?

Pour les quelques collègues qui voudraient inscrire leurs enfants dans le public, il vaudrait mieux se renseigner sur l'école en question. A en croire les collègues qui ont des sixièmes, certaines fonctionnent mieux que d'autres. Impossible de dresser une liste, il peut être intéressant de contacter l'instituteur. Allez voir sur place quand vous aurez le résultat de la mutation.

L'enseignement primaire privé

Devant l'état lamentable des écoles publiques dans le premier degré, l'immense majorité des collègues scolarise les enfants dans des structures privées ou associatives (gérées par les parents).

Un millier d'élèves sont ainsi scolarisés hors éducation nationale ! Et après on nous répète que tout va bien dans le primaire à Mayotte. Les familles mahoraises qui ont les moyens scolarisent aussi leurs enfants dans ces structures.

Attention il est souvent très difficile de trouver une place dans ces écoles, soyez prévoyants.

Position du SNES – Mayotte

Nous dénonçons cette situation lamentable d'une école à deux vitesses. Que l'on donne aux écoles publiques les moyens de faire correctement leur travail et **tous** y inscriront leurs enfants.

Liste des écoles privées

Mamoudzou et environs Ecole maternelle et crèches AMPE : 02 69 61 16 58 Les petits loups : 02 69 61 17 23 Ecoles primaires : http://www.118218.fr/tousLesPros/Mamoudzou/All Ecole primaire Frimousse : 02 69 61 24 98, rue Voltaire 97600 Mamoudzou Ecole les Roussettes : 02 69 61 26 21, rue Sarahangué 97600 Mamoudzou Les Flamboyants (Majicavo) : crèche, maternelle et primaire ; 02 69 61 55 17
Petite Terre Pamandzi (Petite Terre) : Jadessiane ; 02 69 61 61 37/ 02 69 60 06 11
Centre Kara raouki titi (Combani) : crèche et maternelle ; 02 69 62 43 17 Pomme Cannelle (Combani) : école primaire ; 02 69 62 19 32, www.pomme-cannelle.org
Sud Bandrélé : Les Makis'Arts, crèche, jardin d'enfants, centre aéré ; 02 69 62 04 13

Pour les autres structures renseignez-vous sur les conditions d'accueil de vos enfants.

II-5 La sécurité sociale

En arrivant à Mayotte, vous devrez impérativement vous affilier à la Caisse de Sécurité Sociale de Mayotte (CSSM).

Vous devez savoir que **les prestations de la CSSM ne sont pas les mêmes que celles des caisses de Métropole**. Les mahorais ne bénéficient pas non plus du minimum vieillesse, certains « bacocos » (vieux en shimaorais) touchent des pensions de 250 € par trimestre.

Certains soins sont peu remboursés, tandis que certaines allocations n'existent tout simplement pas. Des collègues se sont aperçus trop tard que l'allocation pour enfant handicapé n'était pas versée sur le territoire de Mayotte. Renseignez-vous bien si vous êtes dans une situation particulière pour vous ou une personne de votre famille.

Jusqu'à cette année, les remboursements fonctionnaient essentiellement avec les feuilles papier. Les professionnels de santé s'informatisent et se conventionnent progressivement. Cependant, il n'est pas possible actuellement d'envoyer directement les feuilles à la MGEN, elles doivent être d'abord traitées par la CSSM. Cela sera peut-être possible à partir de janvier 2008 si la MGEN est autorisée monter une SLI à Mayotte, elle deviendrait alors notre interlocuteur unique, ce qui facilitera les démarches administratives.

II-6 La situation sociale à Mayotte

La pauvreté

L'augmentation régulière du Salaire Minimum a permis une amélioration du niveau de vie, mais nous sommes loin des standards métropolitains. Selon l'Insee la moitié des habitants vit avec moins de 200 € par mois. Vous serez peut-être surpris par les bidonvilles des hauteurs de Cavani ou de Kawéni.

Ainsi, les cambriolages sont assez fréquents à Mayotte. Un collègue sur deux vivant en lotissement y est confronté lors de son séjour. Pour ce qui est des agressions, les statistiques globales ne retranscrivent pas le vécu des collègues : une véritable loi du silence étant imposée aux forces de l'ordre qui ne peuvent rendre compte de l'intégralité des affaires qu'ils traitent.

Le climat social

Comme mentionné plus haut, les instituteurs mahorais ont bloqué l'île pendant trois mois l'année passée pour réclamer l'indexation des salaires. Le niveau élevé des prix de toutes les denrées légitime cette demande.

Les mouvements de grève sont fréquents dans l'île. Il s'agit souvent de revendication statutaires, ou de mouvements localisés dans un village (par exemple pour demander un plateau sportif). Des barrages s'élèvent alors en travers des routes, et l'île est paralysée. Le ton peut monter sur les barrages, il est vivement conseillé de ne pas les forcer... Dans ces cas-là, il vaut mieux rester chez soi (ce qui nous est arrivé pendant une semaine l'an passé).

On ne peut parler du climat social sans évoquer les reconduites à la frontière. A Mayotte, ce sont 13 253 expulsions qui ont été enregistrées en 2006 ! La mission parlementaire qui s'est rendue dans l'île en 2006 considère que : « Les étrangers clandestins représentent désormais près d'un tiers de la population de Mayotte ». Ils travaillent « au noir » dans le bâtiment, l'agriculture et les travaux domestiques dans des conditions scandaleuses.

Aux côtés du Réseau Education sans Frontières de l'île de Mayotte, nous nous battons pour faire respecter le droit à scolarisation de nos élèves quelle que soit leur origine.

Partie III Les Mutations Intra

III-1 Les particularités de l'intra à Mayotte

Vous êtes nommés à l'inter, vous devez formuler vos vœux intra. Tout d'abord, il faut savoir qu'une fois nommés en poste dans l'île, vous ne pourrez effectuer qu'une seule mutation durant votre séjour. Nous nous sommes battus pour obtenir que cette mutation à l'intérieur de Mayotte soit bonifiée afin de permettre aux collègues « mal servis » d'améliorer leur mutation en cours de séjour.

Les communes de Mayotte sont très étendues géographiquement, les rapprochements de conjoint sont donc bonifiés sur le vœu « commune », et pas seulement sur le vœu « groupement de commune ».

Avant d'enregistrer vos vœux, prenez le temps de prendre en compte les informations qui suivent. Elles n'ont pas une valeur absolue, chaque situation relevant d'une appréciation individuelle, mais elles peuvent vous aider lors de vos choix.

En premier lieu n'omettez pas de consulter la liste des postes à complément de service (qui apparaîtra sur le site du vice-rectorat au moment de l'intra), car si vous êtes affectés dans un établissement que vous avez demandé et qui correspond à ce type de vœux, vous ne pourrez plus le refuser ; certains collègues doivent partager leur service sur 3 établissements !

III-2 Vos vœux

Il existe actuellement 18 collèges et 8 lycées (4 pour l'enseignement professionnel, 4 pour l'enseignement général) qui sont implantés un peu partout sur l'île. Enseigner ou habiter dans un de ces endroits ne présente pas les mêmes avantages.

Il faut impérativement tenir compte des temps de trajet et non des distances kilométriques !

a) Les régions de Petite Terre et de Mamoudzou et environs sont très citadines et concentrent la quasi-totalité des commerces et des services de l'île. La SIM y est fortement présente. Nous vous conseillons si vous avez des problèmes de santé ou encore des enfants en très bas âge de demander en priorité ces communes.

Mais les embouteillages, le bruit et les problèmes liés à l'insécurité constituent des inconvénients qu'on ne peut plus ignorer.

Les élèves y ressemblent de plus en plus à ceux de métropole ou de La Réunion, et de nombreux collègues présents depuis un certain temps à Mayotte ont été surpris par des changements de comportements qui ne vont pas toujours dans le bon sens.

Ces communes sont difficiles à obtenir car demandées par tous les collègues. Il est rare d'y accéder en début de séjour ou de carrière.

b) La région Centre (Combani, Tsingoni, Kahani, Coconi...) offre un compromis intéressant pour ceux qui veulent profiter en même temps des avantages de la proximité de Mamoudzou (1/2 heure) et de la qualité de l'environnement des plages et de la végétation tropicale.

Combani se développe rapidement et offre des services commerciaux assez conséquents. La SIM y dispose d'un important parc immobilier et à partir de cette région les collègues peuvent atteindre la plupart des établissements scolaires (sauf ceux du sud) en une ½ heure.

c) La région de Sada est aussi au centre, mais les services y sont quasi-inexistants. Quelques commerces permettent de dépanner mais pour le gros des besoins il faudra se rendre à Mamoudzou (40 minutes). Les nombreuses plages du sud et quelques structures touristiques permettent la détente.

Les élèves y sont d'un niveau très correct.

d) Le Nord-Ouest est réservé aux adeptes de la nature. Les paysages y sont dignes des cartes postales. Habiter dans le nord permet de s'immerger rapidement dans une culture mahoraise authentique. La population y est très accueillante. Mais il faut savoir que les conditions de vie y sont « spartiates ». Le nord est éloigné de tout. Il n'y a ni services, ni écoles privées et très peu de commerces. La plus proche station d'essence est à ½ heure de route et Mamoudzou à 1 heure.

Pas de médecins libéraux (quelques dispensaires qui offrent une médecine de « masse ») et les coupures d'eau ou d'électricités n'y sont pas rares.

La SIM n'y est pas implantée ; pour vous loger il vous faudra frapper aux portes. La rentée 2007 a révélé une cruelle pénurie de logements.

Si vous avez des problèmes de santé (physiques ou psychologiques) ou bien encore des enfants en très bas âge il vous faudra prendre en compte cet éloignement.

Les élèves sont désireux d'apprendre et affichent un respect et une reconnaissance qui sont gratifiants, mais ils ont de réelles difficultés scolaires et il n'est pas rare en collège et même en lycée d'enseigner à des élèves qui ne maîtrisent pas la langue française.

Des vœux mal formulés ou des faibles barèmes vous conduiront souvent (en extension) dans les établissements du nord de l'île.

e) Le Sud : pour certains, c'est la plus belle partie de Mayotte, plus authentique, plus sauvage (avec le Nord-Ouest).

Des possibilités de logement à la SIM (Bandré, Tsimkoura, Kani Keli) ou chez les particuliers. Le point négatif se situe au niveau du ravitaillement, il faut prévoir de faire le plein régulièrement à Mamoudzou (même si deux supérettes ont ouvert à Bandré et Chirongui).

Comptez une heure de trajet pour vous rendre de Kani Keli à Mamoudzou.

Les commissaires paritaires du SNES sont à votre service pour toute information complémentaire,
n'hésitez pas à nous contacter : mayotte@sned.edu.

Nous sommes les seuls à pouvoir vous renseigner efficacement.

Partie IV
Préparez votre arrivée

IV-1 Votre déménagement

Plusieurs sociétés existent à Mayotte. A l'heure actuelle, nous ne pouvons recommander aucune compagnie en particulier. Certaines sont plus fiables que d'autres mais il n'existe dans ce domaine aucune certitude, car toutes sont tributaires du bateau qui transportera votre déménagement. Or, les contraintes de la navigation maritime ne permettent pas de certifier à 100 % la date d'arrivée d'un navire.

Un conseil : prévoir large pour les dates. Il vaut mieux que votre déménagement arrive 15 jours avant plutôt qu'un mois après votre arrivée.

Surtout, faites attention à la manière dont sera assuré votre déménagement et conservez factures et photographies des objets de valeur. Il est vivement conseillé d'apporter un grand soin à la rédaction de votre inventaire carton par carton, car c'est sur cette base que vous pourrez être remboursés le cas échéant.

Vous pouvez aussi louer à une société (CGM, SERNAM...) et expédier vous-même un conteneur. Prenez soin de bien disposer les objets à l'intérieur et prévoyez une mezzanine si vous emportez votre véhicule. Cependant si vous optez pour cette solution vous devrez payer en sus les démarches de dédouanement et de transport jusqu'à votre domicile. Ce qui semble économique au départ ne l'est plus forcément à l'arrivée.

Vous disposez d'un an pour faire venir vos affaires personnelles en franchise, dans les mêmes conditions de lors de votre arrivée dans l'île.

En arrivant à Mayotte, vous pourrez être amené à payer de lourdes taxes sur certains objets (le véhicule par exemple si vous le possédez depuis moins d'un an). Renseignez-vous auprès du service des douanes (tel : 02 69 61 42 22 et fax : 02 69 62 02 07). Ces taxes sont une source de revenu non négligeable pour la collectivité départementale de Mayotte et on ne vous en fera pas grâce.

Qu'emporter ?

Pour lutter contre les risques du paludisme qui est en recrudescence à Mayotte il est déconseillé de se ruiner et d'emporter une réserve de Nivaquine, Savarine ou autres produits analogues. En effet ces produits du fait de leur forte toxicité se traduisant par des effets secondaires graves ne peuvent être tolérés par l'organisme que durant quelques mois seulement et ne conviennent donc pas à des résidents permanents. Votre effort dans ce domaine est à porter sur l'équipement de prévention : moustiquaires, produits d'imprégnation des tissus, produits corporels...

D'un point de vue général on peut désormais pratiquement tout trouver sur l'île.

Le mobilier doit être simple et solide. L'électroménager, matériel HI-FI TV avec le système SECAM K' (adapté outre-mer) et vidéo peuvent être achetés sur place, vous éviterez d'attendre votre réfrigérateur ou machine à laver qui se trouvent dans le déménagement. N'emportez pas de matériel de luxe car les vols sont fréquents et les appareils souffrent de l'humidité.

Si vous êtes un adepte de l'informatique, vous pouvez emporter votre ordinateur et son équipement mais attention un onduleur ainsi que des prises anti-surtension sont vraiment indispensables vu le peu de fiabilité de la distribution électrique par l'E.D.M. (Electricité de Mayotte).

Il n'y a pas d'ADSL à Mayotte et il est très difficile de se connecter sur le net en soirée.

Apportez votre propre documentation pédagogique et vos manuels scolaires car vous ne trouverez rien sur place.

Emporter la voiture ?

Elle est indispensable à Mayotte. Quelques collègues nommés ne possédant pas le permis se sont retrouvés dans des situations souvent cauchemardesques (si vous êtes affectés sur deux voire trois établissements, si votre domicile est éloigné de votre lieu de travail...). Le réseau routier est correct pour un pays tropical. Amateurs de deux roues attention à la saison des pluies, aux nombreux virages, au gravier ou à la boue sur le bord des routes et aux nombreux animaux qui circulent librement. On compte les déplacements en temps et non en kilomètres : une heure en moyenne pour 40 km. Vu l'état des routes, les véhicules souffrent à Mayotte.

Vous avez la possibilité d'acheter des véhicules d'occasion sur place mais il est conseillé de le faire avant juillet lors du départ des collègues en fin de contrat ; en septembre les véhicules en bon état deviennent rares et très chers. Le prix du neuf est sensiblement supérieur à la métropole mais si vous comptez le prix du transport et les taxes vous pouvez faire des économies. Comparez les prix.

Si vous décidez d'importer votre véhicule, vous devez en être propriétaire depuis au moins un an (carte grise à votre nom) pour éviter d'être fortement taxé. Evitez d'emporter un véhicule trop sophistiqué car l'entretien et les réparations seront alors facteurs de préoccupations (de nombreuses pièces détachées manquent). Les marques françaises présentent l'avantage de pouvoir trouver plus facilement des pièces détachées.

IV-2 Quelles démarches AVANT le départ ?

Vérifiez la durée de validité de vos cartes d'identité et passeports, non pas qu'ils soient nécessaires à Mayotte mais il faut savoir qu'ici les délais pour refaire vos papiers en cas de besoin sont sensiblement augmentés.

Consultez le livret d'accueil du Vice-Rectorat pour les démarches administratives. N'oubliez pas vos vaccinations, contactez la MGEN, et les différents services fiscaux.

N'oubliez pas de prendre tous vos originaux papiers. Il faut savoir que les démarches sont très longues et difficiles depuis Mayotte.

Pour les collègues concernés, il est même conseillé de commencer à faire valoir leurs droits à la retraite avant le départ.

Enfin, n'hésitez pas à prendre contact avec le S1 de votre établissement d'affectation pour tous renseignements (voir liste sur notre site Internet www.mayotte.snes.edu et page 17).

CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR SUR LE DECRET DE 1996

Depuis 1996 nos conditions de séjour n'ont cessé d'être remises en question :

- 1996 : suppression du congé administratif d'un an pour 2 séjours ; il est abaissé à 2 mois.
- 1997 : taxe de 2% pour la C.P.S. (Caisse de Prévoyance Sociale) sur les salaires et l'I.E. C'est seulement depuis cette année que nous avons obtenu de siéger au conseil d'administration de cet organisme comme les textes nous y autorisent.
- 1998 : les remboursements de loyers qui nous sont accordés deviennent imposables. La prise en charge du déménagement intermédiaire en cas de mutation interne est supprimée.
- 1999 : lors du congé inter-séjour, la prise en charge du billet Paris/Province est supprimée mais le billet des nouveaux arrivants est pris en charge à 100%.
- 2000 : obligation pour le conjoint et la famille du fonctionnaire de voyager en même temps pour le billet inter-séjour comme pour le départ définitif.
- 2001 : quasi-suppression du congé administratif par une simple lettre au vice-recteur.

- 2002 : malgré les procédures administratives gagnées par des collègues, le vice-rectorat refuse toujours de nous accorder le cumul du congé annuel et du congé administratif stipulé par les textes.
- 2006 : le vice-rectorat veut obliger les collègues en fin de séjour à quitter l'île dès le 8 juillet, éliminant ainsi de façon déguisée le congé administratif : les collègues n'auraient plus que 5 jours de congé (8 juillet + 2 mois = 8 septembre) ! Nous avons fait échec à ce projet.

Cette politique de régression est générale en outre-mer. Ainsi l'indemnité d'éloignement a été supprimée vers la plupart des D.O.M.. Cette année on peut assister à la disparition programmée des postes d'expatriés à l'A.E.F.E.

Seule la forte mobilisation des collègues de Mayotte depuis 1998 a permis de limiter l'érosion de nos conditions de séjour.

Le SNES a lancé en 2000-2001 une grande action pour la revalorisation de nos conditions de séjour : le congé administratif, le remboursement des loyers réels (le vice-rectorat rembourse en effet une partie des loyers), les conditions du billet inter-séjour (auquel vous avez droit vous et votre famille entre les deux contrats) et le paiement dans les délais des différentes indemnités.

En 2006, 17 académies n'ont pas versé en temps et en heure les IE et IFCR : du jamais vu. L'Etat ne respecte pas ses engagements, le vice-rectorat le constate sans prendre aucune mesure...

Venir à Mayotte c'est devoir se battre, avec le SNES, chaque année pour que l'Etat respecte ses engagements.

a) Le transport

Le Ministère prend désormais en charge 100% du prix du billet pour le fonctionnaire muté à Mayotte et sa famille (les enfants doivent avoir moins de 20 ans et être rattachés fiscalement aux parents). Pour en bénéficier il faut justifier de 2 ans (pas nécessairement consécutifs) d'ancienneté en métropole ou en DOM. Ces frais sont pris en charge par l'académie d'origine et non pas par Mayotte. Les transports province/Paris sont aussi pris en charges, mais leur remboursement est parfois très long, pensez à conserver vos billets de trains ou d'avions.

Le SNES demande que le Ministère prenne en charge les billets de tous les collègues nommés sur l'île, quelle que soit leur ancienneté. Rappelons qu'avec la crise de recrutement de plus en plus de collègues sortant d'I.U.F.M. sont nommés à Mayotte ce qui leur coûtera environ un mois de salaire !

b) L'indemnité de déménagement (I.F.C.R.)

Vous devez demander cette indemnité dans l'année de votre affectation, sinon vous n'y avez plus droit. Elle sera payée à 100% par votre académie d'origine. Mais quand ??? Dès votre arrêté de mutation, prenez contact avec le bureau concerné car les retards de paiement sont de plus en plus fréquents et peuvent se prolonger sur une année ! Seule condition, justifier de 2 ans d'ancienneté dans la fonction publique. Seul l'arrêté de mutation est nécessaire pour obtenir l'I.F.C.R., toute autre demande de votre académie est non avenue (nombreux sont les rectorats qui multiplient les demandes d'information pour ralentir les paiements). Si cette indemnité n'est pas payée avant votre départ, utilisez notre lettre-type (nous contacter).

Là-aussi le SNES revendique le paiement d'une I.F.C.R. pour tous les collègues nommés sur l'île, sans condition d'ancienneté.

c) L'indemnité d'éloignement (I.E.)

Elle correspond à 23 mois de salaire, 50% de cette indemnité doit être payée par votre rectorat avant votre départ, dès juillet ou août au plus tard (là-aussi les retards de paiement se multiplient) ; n'hésitez pas à en demander le décompte auprès du service payeur car les erreurs sont nombreuses. A la fin de votre contrat de 2 ans (renouvelable une seule fois) vous recevrez toujours de votre académie

d'origine les 50% restants. Si vous renouvelez votre contrat vous aurez une nouvelle fois droit à cette indemnité.

Il faut savoir que régulièrement cette prime est menacée de fiscalisation. Chaque année nous devons nous mobiliser pour faire échouer ce projet, l'extension des pouvoirs fiscaux au conseil général n'augure rien de bon.

d) Le congé administratif : un point essentiel de nos revendications

En 1996, avec le nouveau décret, le congé administratif est passé de 1 an (pour deux séjours) à 2 mois. Or depuis cette date la mise en œuvre de ce congé pose problème car l'administration tente d'en réduire l'application en profitant de l'ambiguïté de certaines formules.

Dans l'article 4 il est dit que les enseignants ont droit à un congé administratif de 2 mois « *en plus du congé annuel de droit commun* », donc après les grandes vacances. Mais l'article 5 affirme que les enseignants « *sont réputés satisfaire à la condition de durée de service ouvrant droit au congé administratif... dès le premier jour des vacances scolaires ou universitaires de la dernière année de la période ouvrant droit à ce congé* ».

L'administration avait d'abord appliqué ce décret en faisant débiter le congé administratif à la date du départ de Mayotte et non au début des vacances scolaires. Mais en 2001 par lettre du 8 décembre 2000, le Ministère informe le vice-recteur que ce congé doit débiter dès le premier jour des vacances. Donc si on calcule bien, en 2001, le premier jour de ces vacances est le 14 juillet ; le congé administratif se termine le 13 septembre ; en réalité il se limitera à une semaine. Cette interprétation des textes a été déclarée illégale par le tribunal administratif de Mamoudzou mais bien entendu le MEN a fait appel, il cherche à gagner du temps et compte sur la fatigue des collègues.

Pour le SNES cette interprétation est inacceptable car elle revient à supprimer la presque totalité du congé administratif alors qu'il est prévu dans le décret et qu'il est largement justifié par les difficultés de réinstallation en métropole, ou ailleurs, mais surtout (et le vice-recteur l'a officialisé) : le MEN ne reconnaît pas notre droit aux congés annuels.

e) Des réintégrations problématiques

Vous perdrez toute ancienneté de poste en venant à Mayotte. Vous pourrez être réintégré sans problème dans votre académie d'origine. Au mouvement intra, les 1000 points de priorité de réintégration accordés par l'administration ne sont valables que sur le vœu « tout poste » dans le département d'origine. Pour l'ensemble des vœux, l'ancienneté prise en compte sera au maximum de quatre ans (2 séjours).

Le SNES revendique des conditions de réintégrations plus favorables (bonification de réintégration sur des vœux moins larges : groupe de commune, par exemple).

Comparaison des rémunérations COM/TOM

Rémunérations des fonctionnaires de l'Etat détachés dans les TOM et les Collectivités Territoriales								
	Durée du séjour	Indexation	Indemnité d'Eloignement (par contrat de 2 ans)	TOTAL sur 2 ans (salaires + indemnités)	TOTAL sur 4 ans (salaires + indemnités)	Indemnité de résidence	Fiscalité	Congés administratifs
MAYOTTE (Collectivité territoriale)	2 années scolaires (renouvelable)	néant	23 mois	47 mois	94 mois	0%	IR +10 à 30%	2 mois presque entièrement confondus avec les vacances scolaires
WALLIS et FUTUNA (TOM)	2 années scolaires (renouvelable)	2,05	18 mois brut	67,2 mois	134,4 mois	3% indexée	néant	Idem (2 mois confondus)
Nouvelle CALEDONIE (TOM)	2 années scolaires (renouvelable)	1,73 à 1,94	14 mois	de 55,52 à 60,56 mois	de 111,04 à 121,12 mois	3% indexée	IR -20 à 30%	Idem (2 mois confondus)
POLYNESIE (TOM)	2 années scolaires (renouvelable)	1,85 à 2,06	10 mois brut	de 54,4 à 59,44 mois	de 108,8 à 118,88 mois	3% indexée	néant	Idem (2 mois confondus)
St PIERRE et MIQUELON (Collectivité territoriale)	illimitée	1,85	12 mois/2ans	56,4 mois	112,8mois	0%	-50 à -70%	Idem (2 mois confondus)

Nota bene : le tableau ci-dessus ne fait pas mention des remboursements de loyer, très faibles à Mayotte car le loyer plafond est resté fixé depuis 1995 à 3 000 francs, sans commune mesure avec les loyers réels.

Les chiffres ci-dessus montrent clairement que les collègues nommés à Mayotte, loin d'être des privilégiés, sont au contraire les fonctionnaires les plus mal rémunérés des TOM !

IV-3 Votre installation : CONSEILS IMPORTANTS

Avant votre départ de métropole assurez vous que vous avez bien demandé votre **certificat de cessation de paiement** à votre rectorat d'origine.

Lorsque vous déposez vos demandes d'IE (indemnité d'éloignement) et d'IFCR (indemnité de déménagement) conservez un double que vous aurez fait visé et daté par l'administration.

D'une façon générale, conservez toujours une preuve (reçu de l'administration, accusé de réception) de vos dépôts et autres démarches afin de pouvoir défendre vos droits en cas de litige ou de retard. Le tribunal administratif ne vous donnera raison que si vous présentez ces documents.

Sachez que de nombreux collègues se retrouvent dans une situation financière désespérée en arrivant à Mayotte, parce qu'il ne sont pas payés durant quelques mois (le certificat de cessation de paiement n'est pas parvenu au vice-rectorat de Mayotte) ou/et parce que leurs IE et IFCR ne seront pas versées avant des mois (mars, avril de l'année suivante dans certains cas).

Enfin, dès votre arrivée, si vous constatez des difficultés pour recevoir les indemnités qui sont dues, contactez le SNES – MAYOTTE, qui vous DEFENDRA.

ATTENTION AUX FRAIS D'INSTALLATION

Prévoyez une somme d'argent conséquente pour couvrir vos premiers frais (4 mois de loyer pour la SIM ! frais d'hôtel, assurance, automobile, mobilier...).

Attention, le versement de la première partie de l'IE et de IFCR tardent et les avances sur salaire (qu'il faudra de toute façon rembourser dans les 6 mois) donnent souvent une fausse impression de richesse.

Ne pas se croire à l'abri des problèmes d'installation au motif que tout a été organisé et planifié pour votre arrivée.

Votre arrivée à Mayotte

L'accueil des nouveaux arrivants par le Vice-Rectorat, quand il existe, se réduit au minimum.

En plus des démarches usuelles d'installation, vous pouvez contacter une des quatre banques de l'île : Crédit Agricole, Banque de La Réunion, BRED et BFCOI ou garder votre banque en métropole. Si les chèquiers peuvent mettre parfois beaucoup de temps à vous parvenir on trouve de plus en plus de distributeurs de billets.

N'oubliez pas de vous syndiquer au SNES, car vous rencontrerez de toute évidence des difficultés lors de votre arrivée (paiement des salaires, des indemnités, remise en cause de nos statuts et de nos conditions de séjour...).

Contactez le S1 de votre établissement qui vous guidera dans vos démarches et vous renseignera sur vos conditions de travail ou de séjour. Avec 400 adhérents cette année et plus des 2/3 des voix lors des élections paritaires locales (sur une liste commune avec le SNEP et le SNUEP), le SNES-Mayotte est reconnu par l'immense majorité des collègues comme le syndicat le plus représentatif et le plus combatif de l'île.

Le SNES – Mayotte
vous souhaite une installation dans les meilleures conditions
et se tient à votre disposition.

ANNEXE 1

Petite Histoire de Mayotte

Mayotte, île volcanique formée il y a 8 millions d'années, est la plus ancienne des quatre îles de l'archipel des Comores. Modelé par l'érosion, son relief est peu élevé tandis que ses côtes sont très découpées avec de nombreuses baies et îlots. Une barrière de corail l'enserme pour constituer un des plus vastes lagons du monde. Le climat tropical, la végétation et la faune traduisent l'influence de l'Afrique et de Madagascar.

La population de l'île, de peuplement récent, est le fruit de nombreuses migrations. Dès les VII^e et VIII^e siècles, des populations africaines bantoues et malaisiennes austronésiennes s'y établissent. Elles sont suivies au IX^e siècle par des navigateurs issus du Moyen Orient qui introduisent l'Islam. Mayotte est alors un lieu de production métallurgique où se rencontrent de nombreuses cultures de l'océan Indien.

Avec le déclin de la présence malgache aux XII^e-XIII^e siècles, l'île entre sous l'influence de la côte africaine swahilie. Elle est réputée au XVI^e siècle pour l'exportation d'esclaves vers le monde musulman. À cette époque, Mayotte est gouvernée par des sultans originaires de la côte africaine swahilie : les shiraziens. Pendant cette période de prospérité, des cités se développent sur sa côte occidentale. En raison des récifs qui l'entourent, peu de navires européens y relâchent entre le XVI^e et le XVIII^e siècles, mais ceux-ci nous livrent d'intéressantes descriptions.

Les guerres et troubles du XVIII^e siècle amorcent un important déclin démographique : la population, supérieure à 15 000 habitants au XVII^e siècle s'effondre à 3 000 au premier quart du XIX^e siècle. Dans le jeu d'influence des puissances occidentales dans l'océan Indien, Mayotte intéresse particulièrement la France qui l'acquiert auprès de son dernier sultan, le sakalava Andriantsouli en 1841.

L'île, à l'écart des routes maritimes, ne devient pas un port de guerre ou de commerce. L'administration coloniale encourage l'installation de planteurs qui entre 1850 et 1900 cultivent la canne à sucre. Ces activités périssant, elles sont remplacées par la culture de la vanille et l'introduction de l'ylang au début du siècle dernier. Mayotte et les autres îles des Comores, auxquelles le protectorat a été étendu en 1890, entrent sous l'administration du gouvernorat général de Madagascar avant la première guerre mondiale.

En 1945, l'archipel des Comores obtient le statut de collectivité d'outre-mer. Le déplacement de la capitale de la collectivité de Dzaoudzi à Moroni marque le début du ressentiment mahorais face aux comoriens (et non face à la France, responsable de la faiblesse du budget alloué à la collectivité). Celui-ci atteint son paroxysme à l'occasion de l'indépendance des Comores, lorsque les Mahorais décident de rester français.

Plusieurs consultations ont par la suite confirmé cette volonté des Mahorais de rester français pour ne pas être comorien. Dès lors le statut de l'île s'oriente vers la départementalisation, avec en parallèle une hausse des dépenses de l'état pour améliorer le niveau de vie de sa population, situé parmi les plus faibles d'outre-mer.

Mayotte compte en 2007, 200 000 habitants, dont un tiers est d'origine comorienne (principalement de l'île voisine d'Anjouan). L'île a vu en quelques années s'installer la modernité avec ses avantages et ses inconvénients. Si beaucoup d'espoirs sont placés dans le tourisme et l'aquaculture, l'île reste économiquement très dépendante de la métropole. De nombreux Mahorais vivent expatriés à la Réunion ou en Métropole.

ANNEXE 2**SNES – Mayotte**

12, résidence Bellecombe 110 lotissement Les Trois Vallées MAJICAVO 97600 MAMOUDZOU	Tél / fax : 0269 62 50 68 Courriel : mayotte@snes.edu Site : www.mayotte.snes.edu
Avec près de 400 adhérents cette année et plus des 2/3 des voix lors des élections paritaires locales, le SNES-Mayotte est reconnu par l'immense majorité des collègues comme le syndicat le plus représentatif et le plus combatif de l'île. Contactez le S1 de votre établissement qui vous guidera dans vos démarches et vous renseignera sur vos conditions de travail ou de séjour. Le SNES-Mayotte vous souhaite une installation dans les meilleures conditions et se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.	

Le bureau du SNES MAYOTTE 2007-2008

Secrétaire académique : Jean-Luc GARCIA jeanluc_garcia@hotmail.com (coordination générale)
 Co-secrétaire académique : Vincent DUFAU vsdufau@wanadoo.fr (secteur emploi, agrégés, publications)
 Secrétaires adjoints : Bruno BINA binabruso@yahoo.fr (secteur emploi, certifiés, webmaster)
 Martine ZOULIKIAN martinezoulikian@hotmail.fr (retraites, coordination FSU et intersyndicale)
 Trésorier : Laurent BAYLY laurent.bayly@wanadoo.fr (syndicalisation, trésorerie, action juridique)
 Trésorier adjoint : Alain DERUPTI alain.derupti@wanadoo.fr (contractuels, action juridique)

Liste des correspondants SNES dans les établissements de Mayotte**Les sections d'établissement (S1) : à contacter dès votre mutation à l'intra**

Collège de Bandré : Anne Cipolin mimi.ann@wanadoo.fr
Collège de Chiconi : Nathalie Wosniak nathalie.wosniak@hotmail.fr
Collège de Dembeni : Hervé Le-Brenn herve.le-brenn@wanadoo.fr, Alain Brigitte almaff@wanadoo.fr
IFM de Dembeni : David Duriez duriezdavid@yahoo.fr
Collège de Doujani : Antoine Laurenti antoine.laurenti@laposte.net,
 Michel Rhin michel.rhin@wanadoo.fr
Collège de Dzoumogné : Bruno Bina binabruso@yahoo.fr
LP Kahani : Stanislas Gruska stan.gruszka@wanadoo.fr
Collège de Kani-Keli : Dominique Grapinet dominiquegrapinet@wanadoo.fr
Collège de Kawéni : Sophie Bina binabruso@yahoo.fr
Collège de Koungou : Guy-Henri Coutanceau
Lycée de Mamoudzou : Philippe Casiez casiez.philippe@wanadoo.fr
 Martine Zoulikian martinezoulikian@hotmail.com
Collège de M'Gombani : Patrick Boissel patrick.boissel@wanadoo.fr
Collège de M'Tsambo : Laurent Freschi deuxherissons@yahoo.fr
Collège de M'Tsangamouji : Sandrine Gallet sadrine.gallet@wanadoo.fr
Cité du Nord : LPO du Nord (Acoua) + clg de M'Tsangadoua :
 Laurent Bayly, laurent.bayly@wanadoo.fr
 Ryad Rahali ryad.rahali@laposte.net
 Ivan Oganessova iozanessova@wanadoo.fr
Collège de Pamandzi (Zena Mdere) : Said Smadi said.smadi@ac-versailles.fr
Collège de Passamainty : Ludovic Jammet ludovic.jammet@orange.fr
Lycée de Petite-terre : Franck Lamard franklamard@yahoo.fr
Collège de Sada : Jean-Bernard Schibler annicketjb@wanadoo.fr
Lycée de Sada : Cédric Fruchon cedric.fruchon@wanadoo.fr, Mohamed Bouchiki
Collège de Tsimkoura : Gérard de Négri gerarddenegri@wanadoo.fr
Collège de Tsingoni : Guillaume Arrambourg guillaume.arambourg@gmail.com

A remettre au trésorier du Snes de votre établissement (ou au secteur hors de France pour les isolés). Il est indispensable de dater et signer le cadre ③.
Complétez les cadres suivants avec précision afin de recevoir toutes les informations concernant votre situation.

SECTEUR HORS DE FRANCE

Identifiant SNES (si vous étiez déjà adhérent)

Sexe Masc Fém

date de naissance

Nom (utilisez le nom connu du rectorat)

Nom patronymique (de naissance)

Prénom

Résidence bâtiment escalier...

N° et voie (rue bd ...)

boîte postale - lieu dit - ville pour les pays étrangers

Code postal

Ville ou pays étranger

Téléphone 1

portable ou téléphone 2

télécopie

Adresse électronique

A écrire très LISIÈLEMENT (respectez minuscules majuscules et caractères spéciaux)

Adresse de l'établissement d'affectation :

Catégorie (certifié, agrégé, chaire sup, maître aux, recruté local, vacataire, Mi-Se CoPsy CPE, documentaliste...)

Quotité de temps partiel (le cas échéant)

Discipline

date promotion :

Echelon

☐ Classe normale ☐ Hors classe

Cochez les cases selon votre situation :

☐ Détaché

☐ Disponibilité

☐ Retraité

☐ Stagiaire

AEFE

☐ Expatrié

☐ Résident

☐ TNR

☐ Recruté local

MAE

☐ Assistant technique

☐ Recruté local établissement culturel

☐ Attaché de coopération

(pour le français, éducative, universitaire)

☐ Autre (précisez).....

J'accepte de fournir au Snes et pour le seul usage syndical les données nécessaires à mon information et à l'examen de ma carrière. Je demande au Snes de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière annuelles et à accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatiques dans les conditions fixées dans les articles 26 et 27 de la loi du 6.01.1978. Cette autorisation est à reconduire lors du renouvellement de l'adhésion et révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNES, 46, avenue d'Ivry 75647 Paris Cedex 13 ou à ma section académique.

Montant total de la cotisation : € (voir barème)

☐ 1. Paiement par chèque

☐ 2. Paiement parprélèvements de.....€ chacun

(dans ce dernier cas, joindre obligatoirement au RIB et compléter l'autorisation de prélèvement)

Date:

Signature:

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

L'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier si la situation le permet tous les prélèvements ordonnés par l'organisme créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement je pourrai suspendre l'autorisation par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réviserai la différément directement avec l'organisme créancier.

N° NATIONAL D'EMETTEUR
131547

NOM, PRENOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom, Prénom

Adresse

Code Postal / / / / / Ville

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

Etablis code guichet N° compte de RIB

Date :

Signature :

ORGANISME CREANCIER

S.N.E.S.

46 avenue d'Ivry

75647 PARIS CEDEX 13

NOM ET ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER

Code Postal / / / / / Ville

Préciser de compléter cette autorisation et de joindre un relevé d'identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Epargne.
Ne pas inscrire la date et la signature